

# TVA, NAVIRES DE PLAISANCE NEUFS ET D'OCCASION

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Analyser et appliquer de manière opérationnelle les règles en matière de TVA liées au secteur des navires de plaisance neufs et d'occasion
- Sécuriser vos opérations, en limitant les risques TVA liés aux ventes en exonération, aux reprises de navires d'occasion, et les ventes sous le régime de TVA sur la marge.

## PUBLIC, PRÉ-REQUIS & NIVEAU

**Concessionnaires, distributeurs, vendeurs de navires neufs et d'occasion, loueurs, brokers en vente et location :**

- Services comptables et financiers.

**Cabinets d'expertise comptable :**

- Commissaires aux comptes,
- Experts-comptables & collaborateurs.

**Pré-requis :** Bonne pratique des opérations et connaissance du vocabulaire lié au secteur.

**Niveau :**

Professionnel

Avancé

Expert

## MODALITÉS

**Intervenant :**

Consultant-formateur spécialiste TVA.

**Méthodes et moyens pédagogiques :**

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur qui permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires.

**Moyens d'évaluation :**

QCM de connaissances en fin de formation.

**TARIFS**  
par personne



**1 JOUR**  
7 heures



Société **820 € HT**

Cabinet d'expertise comptable **615 € HT**

Formation intra **Sur devis**  
(France entière) **à partir de 1 900 € HT**

## APPLIQUER LA BONNE TERMINOLOGIE

- Les territoires en matière de TVA
- L'impôt TVA - Les questions à se poser
- Définitions :
  - Moyen de transport neuf et d'occasion
  - Navire de plaisance
  - Navire de commerce
  - Assujetti-revendeur

## RAPPEL DES OBLIGATIONS FISCALES SPÉCIFIQUES AU SECTEUR DE LA PLAISANCE

- Registres fiscaux (livre de police)
- Certificat fiscal
- Document Administratif Unique - DAU
- Document T2L

## SAVOIR APPLIQUER LE BON RÉGIME DE TVA ET DOCUMENTER SES DOSSIERS PLAISANCE

- Ventes domestiques :
  - Achats et ventes en franchise de TVA (article 275 du CGI)
- Achats
- Ventes en exonérations de TVA :
  - Livraisons intracommunautaires exonérées de TVA en France
  - Livraisons successives de navires de plaisance au départ de France
  - Exportations de navires de plaisance
  - Exportations de navires de plaisance sous le régime de l'Admission Temporaire
  - Exportations par l'acheteur
  - Exportations à partir d'un autre État membre
- Cas spécifiques
- Ventes de navires de plaisance avec TVA sur marge
- Cas des reprises de leasing
- Prestations de services liées à la plaisance :
  - Réparation de navires de plaisance
  - Commissions sur ventes.

Scannez pour choisir votre session de formation



Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute demande liée veuillez contacter notre référente : 04.93.72.66.90